
COMITÉ CONSULTATIF GOUVERNEMENTAL (GAC) PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

55e réunion de l'ICANN - Marrakech

5-10 mars 2016

NOMBRE DE PARTICIPANTS ET NOUVEAUX MEMBRES

Soixante dix-huit membres du GAC et douze observateurs ont assisté à la réunion.

Le GAC accueille le Burundi, Cambodge, République du Tchad, Haïti, République de Palau et la Palestine en tant que membres.

Le GAC accueille l'Assemblée de régulateurs des télécommunications d'Afrique occidentale en qualité d'observateur.

Une liste des participants est disponible à l'[annexe 1](#).

Le communiqué du GAC de Marrakech est disponible à l'[annexe 2](#).

Les présentations des orateurs lors de la réunion peuvent être consultées, le cas échéant, sur le [site Web du GAC](#) (ainsi que les diapositives ou les documents word/PDF).

SÉANCES D'ENGAGEMENT INTERCOMMUNAUTAIRES

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a débattu les points suivants :

- **Processus de sélection du Président-directeur général de l'ICANN** : le Conseil et le GAC ont fait remarquer que les critères de sélection et d'autres informations sur le processus de sélection du PDG ont été mis à disposition en ligne.
- **Gestion et distribution de la charge de travail** : le Conseil et le GAC ont fait remarquer qu'un nombre important de PDP se déroulent simultanément, ce qui entraîne des problèmes liés à la charge de travail dans l'ensemble de la communauté. Le Conseil a reconnu que le GAC travaille maintenant avec plus de souplesse pour tenter de faire face à cette question et a signalé que la structure de la réunion « B » sera l'occasion pour faire des progrès intercommunautaires sur les questions de fond. Le Conseil a proposé qu'un petit groupe ad-hoc (Conseil, GNSO, ccNSO, GAC) pourrait être formé pour examiner la question.
- **Préparatifs pour la réunion de l'ICANN de juin 2016** : le président du GAC a mentionné le format « Réunion-débat » comme une option de dialogue intercommunautaire lors du premier Forum politique (réunion « B »), mais cela exigera une coordination à travers toutes les organisations de soutien et les comités consultatifs. Le Conseil a proposé que les sujets d'intérêt soient sélectionnés en avance. Un appel de coordination impliquant les SO et les AC, le Conseil d'administration et l'équipe des réunions de l'ICANN sera accordé peu après la réunion de Marrakech.
- **l'ICANN et l'intérêt public mondial** : Tarek Kamel (personnel de l'ICANN) a signalé qu'une séance publique pour traiter la question a eu lieu à Marrakech, et que malheureusement

il y a eu des désaccords avec le HLMG. L'ICANN espère pouvoir poursuivre l'engagement du GAC sur cette [piste de travail](#) dans le cadre du plan stratégique quinquennal de l'ICANN.

- **Déclaration du gouvernement du Brésil** : le Brésil a lu une déclaration officielle exprimant la déception quant à la manière dans laquelle les positions du Brésil sur la gouvernance de l'Internet ont été dévoilées dans le discours d'adieu du PDG de l'ICANN Fadi Chehade adressé au Conseil de l'ICANN. M. Chehade a présenté ses excuses pour tout malentendu et a assuré qu'il n'a pas eu l'intention de critiquer les initiatives très positives du Brésil.¹
- **Questions liées au PDP de l'accréditation de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire** : le GAC a informé le Conseil d'administration que, suite à sa [récente requête](#) pour obtenir un avis sur les aspects de politique publique du présent rapport final du PDP, le GAC nécessiterait de davantage de temps pour formuler son avis. Il a été convenu que le GAC présenterait cette demande dans le Communiqué.
- **Futures séries des gTLD et sauvegardes des gTLD** : le GAC a signalé fermement que (comme cela avait été compris au préalable au sein de l'ICANN) une analyse approfondie de la série la plus récente devrait être achevée avant que le travail d'élaboration de politiques ne continue dans les prochaines séries. Cela devrait inclure l'évaluation des mesures de protection pour les consommateurs tel que cela a déjà été recommandé par le GAC. Le Conseil d'administration était disposé à examiner la proposition de l'ALAC pour un groupe de révision dédié à examiner les expériences avec les PIC, mais a noté que cela nécessiterait des bénévoles de l'ALAC, le GAC et la GNSO, et que la question pourrait être mieux gérée par une révision de la CCT et le PDP sur les procédures subséquentes. Les membres du GAC ont soulevé plusieurs questions à examiner dans les politiques des prochaines séries, y compris le soutien aux régions faiblement desservies, les candidatures communautaires, les protections permanentes des noms de la Croix-Rouge / Croissant-Rouge et les noms géographiques.
- **Délégation de .Africa** : les membres du GAC ont remercié le Conseil d'administration et le Président-directeur général pour leur soutien à la délégation du domaine point Africa, et ont assuré que le Conseil s'est engagé à finaliser l'affaire dès que possible.

POINTS D'ACTION :

- a. continuer à travailler sur les questions liées à la gestion et distribution de la charge de travail avec le Conseil d'administration et la GNSO, y compris lors de la période précédant la réunion et lors de la réunion de juin 2016. **(Président du GAC + ACIG + personnel de l'ICANN)**
- b. Indiquer formellement au Conseil d'administration que le GAC a besoin de davantage de temps pour examiner le rapport du PDP sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. **(Complété : voir le communiqué de Marrakech)**
- c. assurer la liaison avec les organisations de soutien et les comités consultatifs au sujet des discussions intercommunautaires lors de la réunion de juin 2016. **(Président du GAC + ACIG + personnel de l'ICANN)**

¹ Voir aussi la [lettre datée du 12 mars 2016](#) de M. Chehade au Président du Brésil.

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni en séance publique avec le président du [conseil de la GNSO](#), James Bladel et d'autres membres du conseil.

Des rapports ont été reçus du [Groupe de Consultation GAC-GNSO](#) sur : (a) la révision de la liaison de la GNSO auprès du GAC ; (b) la révision du mécanisme d'examen rapide ; (c) l'engagement précoce dans les étapes restantes du PDP. Aucune objection ou préoccupation n'ont été soulevées par les membres du GAC.

Il y a eu un échange d'opinions sur la proposition finale supplémentaire du CCWG-Responsabilité, y compris les modalités selon lesquelles le GAC et la GNSO ont développé leur contribution au Conseil d'administration de l'ICANN. Cela a reflété les très différentes structures décisionnelles des deux organisations, la GNSO ayant besoin de concilier les différents groupes au sein de sa structure globale.

En ce qui concerne l'avis du GAC sur les sauvegardes des gTLD, la GNSO a indiqué qu'elle se penche sur les pratiques volontaires plutôt que sur celles étant obligatoires, même si elle considère ces questions comme faisant maintenant partie du PDP sur les procédures subséquentes.

Il a été signalé que le [CCWG sur l'utilisation noms de pays et de territoires en tant que TLD](#) recevrait de bon gré la contribution du GAC en ce concernant les diverses questions portant sur les noms géographiques.

La GNSO a confirmé que les contributions du GAC au PDP sur l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ne figuraient pas dans le rapport final parce que le groupe de travail n'est pas parvenu à un consensus sur le soutien.

Les préoccupations de longue date du GAC sur la permanence de la protection des noms de Croix-Rouge / Croissant-Rouge ont été signalées. L'évolution de la situation dans le PDP sur l'accès des OIG/OING aux mécanismes de protection des droits curatifs doivent figurer dans les mises à jour régulières fournies au GAC par l'agent de liaison de la GNSO.

Il a été convenu que le format de la réunion « B » de juin 2016 offre des possibilités d'un échange plus approfondi entre le GAC et la GNSO sur les questions de fond, et les deux parties continueront de poursuivre cet objectif.

POINT D'ACTION :

- a. considérer un échange plus approfondi entre le GAC et la GNSO lors de la réunion de juin 2016. **(Président du GAC + ACIG)**
- b. fournir une rétroaction du GAC sur les rapports du groupe de consultation GAC-GNSO. **(Personnel de l'ICANN + membres du GAC du groupe de consultation)**

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Une réunion avait été prévue entre le GAC et la ccNSO. Toutefois, en raison des problèmes liés au travail du CCWG-Responsabilité, elle a été annulée à la demande de la ccNSO.

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec Alan Greenberg, président de [l'ALAC](#) et d'autres membres de l'ALAC.

Les participants ont échangé leurs points de vue sur la proposition finale du CCWG-Responsabilité.

L'ALAC a cherché le soutien du GAC pour un éventuel examen des expériences avec les PIC et les chaînes problématiques dans la série actuelle des gTLD. Cela a été signalé lors des réunions précédentes. Les membres du GAC ont manifesté leur soutien général mais ne souhaitent pas prendre des engagements spécifiques jusqu'à ce que davantage de détails soient connus et que la question ait été débattue avec le Conseil d'administration (voir « Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN », ci-dessus).

Le GAC et l'ALAC ont fait remarquer des préoccupations communes sur l'élaboration de politiques futures pour les gTLD, y compris : les pressions apparentes des intérêts commerciaux pour que le PDP sur les procédures subséquentes avance avant une analyse complète de la série actuelle ; un déséquilibre des parties prenantes représentés dans le PDP ; et la nécessité que toutes les considérations, y compris mais non limité aux considérations commerciales, soient prises en compte.

L'ALAC a proposé la coopération améliorée entre le GAC et l'ALAC, y compris à travers des liaisons respectives et la coopération au niveau local. Les membres du GAC ont décidé que ce point devrait être exploré.

POINT D'ACTION :

- a. le GAC considèrera le niveau d'engagement avec le possible groupe de révision ALAC-GNSO sur les meilleures pratiques des PIC dans la série actuelle des gTLD. **(GAC + personnel de l'ICANN + ACIG)**
- b. le GAC et l'ALAC prendront en considération la nomination d'agents de liaison respectifs. **(ACIG + personnel de l'ICANN)**
- c. le GAC et l'ALAC examineront les possibilités d'engagement au niveau national. **(ACIG + personnel de l'ICANN)**

RÉUNION GOUVERNEMENTALE DE HAUT NIVEAU

Le représentant du Maroc auprès du GAC a indiqué que la réunion gouvernementale de haut niveau avait atteint ses objectifs et qu'elle avait été bien accueillie par les participants. Un point à aborder dans les prochaines réunions est la nécessité de renforcer le dialogue et l'interactivité entre les participants.

Les membres du GAC ont remercié le gouvernement marocain pour avoir accueilli la réunion.

POINTS D'ACTION :

- a. le rapport sur la réunion sera établi et publié. **(Maroc + personnel de l'ICANN)**
- b. Incorporer la rétroaction aux lignes directrices pour les HLG. **(ACIG)**

TRANSITION DE LA SUPERVISION DE L'IANA ET RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ICANN

ICG (Groupe de coordination de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA)

Le GAC a noté l'état du travail de l'ICG, y compris les dépendances avec le CCWG-Responsabilité.

CCWG-Responsabilité

Le GAC s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter sa réponse en tant qu'organisation membre à la proposition supplémentaire finale sur les recommandations de la piste de travail 1 relatives au groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN. La réponse suivante a été adoptée et envoyée aux co-présidents du CCWG :

« Le GAC exprime son soutien à l'approche multipartite, ascendante de l'ICANN et réaffirme son intérêt à participer à l'étape après-transition dans le but de remplir son rôle et ses responsabilités.

Le GAC souhaite exprimer sa gratitude à l'équipe du CCWG-Responsabilité, ses co-présidents, ses membres et participants pour le travail diligent et productif qui a été réalisé.

Le GAC réaffirme son rôle de comité consultatif auprès du Conseil d'administration de l'ICANN et au sein du modèle multipartite de l'ICANN et continuera d'apporter son avis sur les principales questions qui le préoccupent en ce concernant le gouvernement et les intérêts publics.

Le GAC a analysé la proposition du CCWG et donne son soutien aux recommandations 1 à 10 et 12. Toutefois, il n'est pas parvenu à un consensus à propos de la recommandation 11 et de la disposition relative à « l'exclusion » contenue dans les recommandations 1 et 2.

En ce qui concerne les recommandations 1 et 2, le GAC exprime sa volonté de prendre part au mécanisme de communauté habilitée envisagé en tant que participant-décideur, dans des conditions à déterminer en interne.

Alors que certaines délégations ont exprimé leur soutien à la proposition, d'autres en revanche n'étaient pas en position d'approuver la proposition dans son ensemble.

Malgré ces différences d'opinion, le GAC ne voit aucune objection à la transmission de la proposition au Conseil d'administration de l'ICANN ».

POINTS D'ACTION :

- a. décider sur les membres du GAC pour la piste de travail 2 du CCWG. **(GAC + président)**
- b. encourager les membres du GAC à participer à la piste de travail 2 du CCWG. **(GAC + ACIG)**
- c. rédiger les lignes directrices pour les membres / participants du GAC au CCWG-Resp. **(ACIG)**
- d. le GAC examinera les amendements aux statuts sur la piste de travail 1 du CCWG. **(GAC + membres / participants du GAC au CCWG + ACIG)**

- e. déterminer les modalités de la participation du GAC dans la communauté habilitée. **(GAC + membres / participants du GAC au CCWG + ACIG)**

SESSIONS SUR LA POLITIQUE PUBLIQUE ET LES QUESTIONS DE FOND

Sauvegardes pour la série actuelle

Le GAC a pris note de la réponse du Conseil aux avis des communiqués de Buenos Aires et de Dublin et de la correspondance ultérieure concernant la validation et la vérification dans les secteurs très réglementés, les meilleures pratiques dans les PIC et le besoin d'avoir une fiche de suivi complète sur la remise de tous les avis du GAC à cet égard. Il a également signalé que le Conseil avait admis ne pas avoir suivi les procédures convenues pour résoudre la non-acceptation des avis du GAC.

Le GAC a décidé que des actions ultérieures sur cette question au niveau Conseil-GAC ne seraient d'aucune utilité.

Les membres du GAC ont accordé que les sauvegardes des gTLD sont une question de politique publique majeure qui devrait être poursuivie par d'autres voies, y compris : la révision de la CCT (voir ci-dessous) ; le PDP sur les procédures subséquentes ; et la révision proposée pour les meilleures pratiques des PIC suggérées au Conseil d'administration par l'ALAC.

POINTS D'ACTION :

- a. se prononcer sur le degré d'implication du GAC dans la révision proposée pour les meilleures pratiques des PIC de l'ALAC-GNSO. **(GAC + personnel de l'ICANN + ACIG)**
- b. s'assurer que les préoccupations du GAC par rapport à la série actuelle soient traitées dans les prochaines séries. **(Voir futures séries des gTLD ci-dessous)**

Révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur (CCT)

Les membres de l'équipe de révision Megan Richards (EC) et Laureen Kapin (Commission fédérale du commerce des États-Unis) ont informé le GAC sur l'évolution de la [révision de la CCT](#), dont le travail est encore à un stade précoce.

La révision abordera une série de questions d'intérêt pour les membres du GAC, y compris la sécurité des consommateurs, l'impact des PIC et des sauvegardes, l'accès à l'assistance et les candidatures communautaires.

Tous les documents et les courriers électroniques concernant les processus seront disponibles en ligne. Les membres du GAC peuvent s'inscrire en qualité d'observateurs de la liste de diffusion.

POINT D'ACTION : le GAC sera tenu informé de l'évolution. **(Laureen Kapin, US ; Megan Richards, EC)**

Codes et noms de pays à deux caractères au second niveau

Le GAC a encore une fois discuté avec le personnel des questions opérationnelles relatives à la mise en œuvre de l'avis du GAC sur les étiquettes à deux caractères au second niveau.

Certains membres du GAC ont encore des soucis du fait que le seul motif d'objection à la spécification 5 du contrat de registre est la confusion du consommateur, et ils estiment que les gouvernements devraient avoir un droit d'objection plus large. D'autres membres ne sont pas tellement préoccupés, surtout en l'absence de toute preuve d'abus généralisé et / ou de plaintes de l'utilisateur.

Certains membres ont signalé également que les gouvernements des pays en développement peuvent avoir des difficultés pour répondre à l'utilisation proposée des étiquettes à 2 caractères en raison du manque de ressources et de changements dans l'administration.

Le Président a fait remarquer que les membres du GAC s'attendent à ce que les procédures pour l'utilisation proposée des noms géographiques au second niveau soient significativement différentes de celles utilisées pour les étiquettes à 2 caractères et donnent aux gouvernements plus de possibilités pour présenter des objections en conformité avec les dispositions actuelles de la spécification 5.

POINT D'ACTION: continuer à assurer la liaison des membres du GAC avec l'ICANN sur les questions de mise en œuvre. **(Personnel de l'ICANN)**

Futures séries de gTLD

Le GAC a examiné le document d'information présenté à ce sujet par l'ACIG.

En ce qui concerne les questions de fond :

- le représentant du Royaume-Uni auprès du GAC a signalé que, comme cela a été discuté dans des réunions récentes du GAC, il existe une préoccupation constante dans de nombreux domaines sur le traitement des candidatures communautaires aux nouveaux gTLD. Le Royaume-Uni travaillera avec les membres intéressés du GAC pour mener de nouvelles recherches et analyses sur cette question et en informera le GAC en vue de contribuer au processus approprié pour les futures séries des gTLD.
- l'abus des enfants en ligne a été suggéré comme une question supplémentaire sur le PDP des procédures subséquentes.

En ce qui concerne les questions de procédure, les membres du GAC ont convenu que :

- le GAC devrait utiliser les périodes de consultation publique pour les candidatures individuelles et aussi pour la contribution du GAC accordée, dans la mesure du possible.
- le PDP sur les procédures subséquentes est complexe et très important à des fins de politique publique ; il est donc important que les membres du GAC participent autant que possible en tant que membres du groupe de travail.
- les options pour l'engagement au PDP du GAC incluent, au minimum le suivi et le signalement ; les membres de la direction nommés qui pourraient agir dans un rôle de liaison et de signalement ; utiliser et réacheminer les travaux existants du GAC ; utiliser les procédures élaborées par le groupe de consultation GAC-GNSO ; et faire attention aux questions déjà réglées qui sont rouvertes.

POINTS D'ACTION :

- a. le groupe de coordination du GAC établira des procédures de travail. **(Groupe de coordination + ACIG)**
- b. la priorité sera accordée aux PDP sur les procédures subséquentes. **(ACIG)**

Groupe de travail de révision de la similarité des IDN

Le GAC a été informé que les représentants de l'Égypte et la Grèce participent d'un groupe de travail de la ccNSO qui travaille sur les lignes directrices pour mettre en place le panel chargé du processus élargi de révision de la similarité de chaînes (EPSRP) pour la procédure accélérée d'établissement de noms de domaine internationalisés pour des extensions de premier niveau géographique.

QUESTIONS INTERNES DU GAC

Réunions publiques

Toutes les sessions de travail du GAC lors de la réunion de Marrakech ont été ouvertes. Au début de la séance de rédaction du Communiqué, qui auparavant avait lieu à huis clos, le président du GAC a proposé de mener une réunion ouverte, en gardant l'esprit des discussions ouvertes sur le CCWG-Responsabilité plus tôt dans la semaine. Cette approche n'a reçu aucune objection.

POINT D'ACTION : inclure ce point dans la révision des principes opérationnels du GAC **(ACIG)**.

Élections des vice-présidents du GAC

L'ACIG, le secrétariat du GAC a informé le GAC que, conformément aux principes opérationnels du GAC, le mandat du président et des vice-présidents du GAC vient à échéance à la fin de la première réunion de 2017. Le président actuel est admissible pour une nouvelle nomination pour un second mandat comme président. Les vice-présidents ont servi pendant deux mandats et ne sont pas admissibles pour une nouvelle nomination comme vice-présidents.

L'ACIG fera officiellement un appel à candidatures au cours de la prochaine réunion du GAC en juin 2016 ; la clôture des nominations est prévue pour la mi-septembre 2016. Si des élections s'avéraient nécessaires, elles auront lieu cours de la dernière réunion du GAC de 2016.

Secrétariat indépendant du GAC

Le GAC a de nouveau confirmé son soutien à l'actuel « modèle hybride du secrétariat », y compris un financement séparé par les membres du GAC pour le rôle de secrétariat indépendant accompli par l'ACIG.

Le Pérou, la Suisse et la Commission européenne ont annoncé leur engagement pour financer le secrétariat, rejoignant les donateurs actuels, à savoir le Brésil, la Norvège et les Pays-Bas. Les donateurs actuels ont tous souligné que le niveau actuel de financement de leur part n'est pas viable au-delà des engagements existants et qu'il est essentiel que les autres membres du GAC contribuent.

Les changements aux arrangements administratifs existants ont été notés pour enquête, y compris un système d'unités contributives ; la facturation directe ; et l'utilisation d'entités associées telles que le gestionnaire du ccTLD dans le modèle utilisé par le Pérou.

Les membres du GAC ont demandé à l'ACIG de préparer des documents qui aideraient à expliciter les arguments en faveur du financement, y compris l'analyse de la façon dont le modèle hybride a fonctionné ; quels sont les pays exacts qui contribueraient avec leur argent ; la mécanique de paiement ; et assurer des dépenses efficaces et responsables.

POINTS D'ACTION :

- a. préparer des documents d'information pour les donateurs potentiels. **(Président du GAC + ACIG)**

Révision des principes opérationnels du GAC

L'Inde a rejoint la Namibie en tant que co-présidents du groupe de travail de révision des principes opérationnels du GAC. Les termes de référence pour le groupe de travail ont été accordés par le GAC.

Le GAC a débattu les options pour l'exécution. On a demandé à l'ACIG de préparer un document d'information pour régler la question, de définir les priorités et un calendrier pour l'achèvement, qui sera discuté dans la période intersessions par le groupe de travail et puis par la plénière du GAC au cours de la réunion de juin 2016. Certains membres ont suggéré que ce travail consiste tout d'abord aux décisions sur des questions non litigieuses et les modifications prioritaires à apporter lors de la réunion de juin 2016. Les priorités particulières soulevées comprennent de nouvelles procédures pour la participation du GAC dans la communauté habilitée (peut-être comme une piste de travail séparée), des réunions ouvertes à la lumière de l'approche adoptée à Marrakech et des méthodes de travail du groupe de travail.

POINTS D'ACTION :

- a. le secrétariat préparera une « première lecture » avec les catégories proposées, les priorités et le calendrier, y compris les nouveaux rôles du GAC découlant de la piste de travail 1 du CCWG. **(Groupe de travail sur les principes opérationnels + ACIG)**
- b. Le groupe de travail informera le GAC les décisions proposées pour la réunion d'Helsinki. **(Groupe de travail sur les principes opérationnels + ACIG)**

Nouvelle structure des réunions de l'ICANN

Le GAC a examiné les options pour la tenue de la réunion « B » en juin 2016. Les membres ont convenu que les questions suivantes devraient être prises en compte dans la mesure du possible :

- un engagement envers le modèle de réunion de 4 jours sans des journées supplémentaires, pour donner à la nouvelle structure une chance de montrer comment elle fonctionne.
- un équilibre de travail interne du GAC et l'implication des parties prenantes externes.
- la participation bilatérale et multilatérale des parties prenantes, avec une coordination appropriée avec les autres SO et AC.
- des possibilités pour le renforcement des capacités du GAC et l'interaction sociale informelle.

L'équipe des réunions de l'ICANN a fait remarquer que les développements seraient informés par le biais d'un [Wiki dédié](#).

POINTS D'ACTION :

- a. accorder les questions clés pour la discussion intercommunautaire de la réunion de Helsinki afin de rédiger le calendrier préliminaire **(présidents des SO / AC + personnel de l'ICANN + ACIG)**
- b. le calendrier préliminaire du GAC pour la réunion d'Helsinki sera préparé pour discussion/accord par le GAC **(GAC + ACIG + personnel de l'ICANN)**
- c. approche des documents d'information de la réunion B et document officiel de contribution à être accordé par le GAC et préparé par l'ACIG **(GAC + ACIG)**

Questions relatives à la région Asie-Pacifique :

Le GAC a discuté des obstacles à la participation pleine et effective des membres de la région Asie-Pacifique, y compris les longs trajets à parcourir, les questions liées aux ressources (bande passante, accès aux installations en dehors des heures de travail) et les calendriers des réunions virtuelles pendant la période intersessions.

Les suggestions d'action ont inclus :

- la création d'un groupe de contact d'Asie-Pacifique au sein du GAC, avec une réunion en personne lors de la réunion de juin 2016.
- mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités, tant au niveau de l'ICANN qu'à l'échelle régionale.
- des efforts particuliers par le pays hôte pour faciliter l'obtention de visas, en utilisant comme modèle l'approche adoptée par le Maroc.
- soutien de l'ACIG pour des documents spécifiques si cela était requis.
- implication du groupe de travail du GAC sur les régions faiblement desservies.

POINTS D'ACTION :

- a. Le groupe de travail des régions faiblement desservies révisera et fera un rapport sur les options pour une plus grande participation des membres du GAC de l'Asie-Pacifique, y compris : le renforcement des capacités, les réseaux de soutien, la gestion de l'information et les questions relatives aux fuseaux horaires. **(Co-présidents, groupe de travail des régions faiblement desservies)**
- b. Le groupe de travail technique du GAC incorporera la suggestion visant à avoir de meilleurs mécanismes en ligne pour l'engagement au projet de développement du site Web du GAC **(ACIG)**

Mise à jour du site Web du GAC

Le GAC a été informé par le personnel technique et de soutien de l'ICANN et par l'ACIG des progrès pour remplacer le site Web du GAC par une nouvelle plate-forme ouverte qui prenne en charge les besoins commerciaux du GAC et qui s'intègre également à l'environnement plus large de l'ICANN. Il y avait un parcours à travers une maquette des pages portant sur le soutien à la réunion, l'accès aux documents et la rédaction du communiqué.

Les commentaires des membres du GAC ont été positifs et ont couvert les suggestions pour une meilleure explication des acronymes et des glossaires, et des photos des membres du GAC.

POINTS D'ACTION :

- a. Fournir une rétroaction du GAC aux TIC de l'ICANN sur la session de Marrakech et confirmer que les exigences peuvent être intégrées au nouveau système. **(ACIG-complet)**
- b. Les représentants du GAC diront s'ils souhaitent participer du groupe de travail du GAC sur la technologie (TTF) afin d'entreprendre l'essai du site Web. **(GAC)**

GROUPES DE TRAVAIL DU GAC

Le président du GAC a souligné la nécessité que les groupes de travail coordonnent leur travail avec le GAC dans son ensemble, et en particulier assurer que le GAC soit tenu informé et ait le temps suffisant pour analyser la question, un travail qui peut exiger l'approbation du GAC avant d'aller au dossier public.

Sécurité publique

Le groupe de travail sur la sécurité publique a signalé qu'il avait travaillé pendant la période intersessions sur le renforcement des capacités des organismes chargés de l'application de la loi, et continuera de le faire avec le groupe de travail des régions faiblement desservies ; la prochaine génération de PDP relatifs aux services d'annuaire de données d'enregistrement gTLD de nouvelle génération ; les études de cas du WHOIS ; et le cadre de sécurité pour le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement. Une séance conjointe réussie avec l'Organisation de ressources de numéros a eu lieu à Marrakech. La nécessité d'avoir davantage de temps pour que le PSWG et le GAC répondent au rapport final sur le PDP des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire a été signalée et il a été convenu que cela soit reflété dans le communiqué.

Droits de l'homme et lois internationales

Les termes de référence pour le groupe de travail sur les droits de l'homme et du droit International ont été approuvés par le GAC. Le groupe élabore un plan de travail, avec les suggestions initiales pour les sujets incluant les nouveaux gTLD ; l'élaboration d'un cadre de droits de l'homme pour la piste de travail 2 du CCWG-Responsabilité ; le WHOIS ; les noms de domaine internationalisés et les droits de propriété intellectuelle. Une réunion conjointe a eu lieu à Marrakech avec le groupe de travail intercommunautaire chargé de la responsabilité d'entreprise et sociale de l'ICANN vis-à-vis du respect des droits de l'homme.

Régions faiblement desservies

Le groupe de travail des régions faiblement desservies a signalé qu'il est en train de finaliser l'enquête sur les relations du gouvernement avec les ccTLD. Le groupe envisage de nouveaux travaux sur le renforcement des capacités. Les îles Cook ont été nommées comme co-président supplémentaire de ce groupe.

Noms géographiques

Le groupe de travail sur la protection des noms géographiques et des noms communautaires dans les futures séries des nouveaux gTLD a signalé qu'il s'est réuni à Marrakech et continue d'élaborer des options pour contribuer au PDP sur les procédures subséquentes ; et le travail de l'ICANN sur l'intérêt public. Plusieurs membres du GAC ont suggéré qu'une plénière du GAC en ligne pendant la période intersessions serait utile pour pouvoir avancer.

NomCom

Le groupe de travail sur la participation au comité de nomination (NomCom) a informé qu'il ne s'est pas réuni à Marrakech. Les termes de référence pour le groupe de travail ont été accordés par le GAC. Le groupe travaillera pour finaliser un plan de travail.

POINTS D'ACTION :

- a. GÉNÉRAL : tous les groupes de travail assureront la conformité avec les lignes directrices du GAC et que ce dernier soit informé de l'évolution pendant la période intersessions.
(Présidents du groupe de travail)
- b. PSWG : préparer la position du GAC sur le PDP des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire pour que le GAC prenne une décision lors de la réunion de juin 2016. **(Co-présidents du PSWG)**
- c. Noms géographiques : envisager un débat spécial du GAC en ligne pendant la période intersessions pour examiner les progrès. **(Argentine)**

ADMINISTRATION DES DOCUMENTS

Titre	Procès-verbal du GAC de Marrakech - mars 2016
Numéro du document de synthèse du GAC	16-33
Distribution	Membres du GAC
Date de distribution	
Réunion connexe et point de l'ordre du jour	

PIECE JOINTE 1

LISTE DES PARTICIPANTS DU GAC : MARRAKECH, 5-10 MARS 2016

Membres	
Afghanistan	Kenya
Commission de l'Union africaine	Corée
Argentine	République kirghize
Australie	
Autriche	Madagascar
	Mexique
Barbade	Maroc
Belgique	
Brésil	Namibie
	Pays-Bas
Cameroun	Nouvelle-Zélande
Canada	Niue
Tchad	Norvège
Chine	
Taipei	Pakistan
Colombie	Palestine
Comores	Paraguay
Îles Cook	Pérou
Costa Rica	Portugal
Côte d'Ivoire	
	Roumanie
République démocratique du Congo	Fédération de Russie
Danemark	Rwanda
République Dominicaine	
	Sao Tomé-et-Principe
Égypte	Sénégal
Commission européenne	Singapour
	Slovénie
Finlande	Espagne
Ancienne République yougoslave de	Soudan
Macédoine	Swaziland
France	Suède
	Suisse
Gabon	
Géorgie	Thaïlande
Allemagne	Timor Oriental
	Turquie
Haïti	Turkménistan
Région administrative spéciale de Hong	
Kong, Chine	Ouganda
Hongrie	Ukraine
	Émirats Arabes Unis
Inde	Royaume-Uni
Indonésie	États-Unis
Iran	
Irlande	État de la Cité du Vatican
Italie	Venezuela
	Vietnam

Japon	
Observateurs	
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	Union Européenne de Radio-télévision (EBU)
Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)	Conseil de l'Europe
Union des télécommunications des Caraïbes (CTU)	Communauté économique des États d'Afrique occidentale (ECOWAS)
Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ICRC)	Organisation des télécommunications du Commonwealth
Organisation de la coopération islamique (OIC)	INTERPOL
Banque mondiale	UNESCO

PIECE JOINTE 2

COMMUNIQUÉ DU GAC DE MARRAKECH

9 mars 2016

Communiqué du GAC - Marrakech, Maroc 1

I. Introduction

Le comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à Marrakech, Royaume du Maroc, pendant la semaine du 5 mars 2016.

Soixante-seize (76) membres du GAC et douze (12) observateurs ont assisté à la réunion.

Réunion gouvernementale de haut niveau

Le GAC remercie sincèrement le Royaume du Maroc et Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique d'avoir accueilli la réunion gouvernementale de haut niveau le 7 mars 2016. La réunion a permis aux ministres et aux hauts fonctionnaires d'évaluer la transition des fonctions de supervision de l'IANA par le gouvernement américain face à un accord communautaire, y compris une meilleure responsabilité de l'ICANN ; la réunion a réaffirmé l'importance des gouvernements au sein de la communauté de l'ICANN, y compris par le biais du GAC ; et la réunion a identifié des opportunités pour les pays en développement au sein du système des noms de domaine.

Le président de la réunion, Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, a présenté un résumé et a informé le GAC qu'il allait ensuite soumettre un rapport sous sa seule responsabilité.

PDG de l'ICANN

Le GAC a exprimé sa sincère reconnaissance au Président-directeur général sortant de l'ICANN, Fadi Chehadé, pour le service rendu à la communauté de l'ICANN et lui souhaite ses meilleurs vœux pour ses projets futurs. Le GAC accueille chaleureusement le Président-directeur général entrant, M. Göran Marby.

II. Activités avec d'autres unités constitutives et échanges avec la communauté

1. Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a débattu les points suivants :

- processus de sélection du Président-directeur général de l'ICANN
- calendrier des travaux et charge de travail générale au sein de la communauté
- intentions du Conseil d'administration pour la première réunion « B »
- l'ICANN et l'intérêt public mondial

- PDP relatif aux questions liées à l'accréditation de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire
- future série de gTLD - calendrier
- échange entre le GAC et le Conseil d'administration sur les sauvegardes gTLD

2. Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec les membres du conseil de la GNSO et a examiné le travail du groupe de consultation GAC-GNSO, y compris les rapports sur l'agent de liaison du conseil de la GNSO auprès du GAC et les possibilités pour l'engagement précoce du GAC dans les processus d'élaboration de politiques (PDP).

Il y a eu un échange d'opinions sur la proposition finale supplémentaire du CCWG-Responsabilité, y compris les modalités selon lesquelles le GAC et la GNSO ont développé leur contribution au Conseil d'administration de l'ICANN.

Il a été convenu que le nouveau format de la réunion B de l'ICANN sera l'occasion pour mener des débats approfondis entre le GAC et la GNSO, et que cela sera considéré pour la réunion de l'ICANN qui aura lieu en juin 2016.

En réponse aux préoccupations des membres du GAC, la GNSO a noté que la contribution du GAC au PDP relatif aux problèmes d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire avait reçu l'attention voulue, mais que son inclusion dans le rapport final n'a pas obtenu le soutien par consensus.

Le GAC rappelle son avis préalable au Conseil d'administration disant que la protection permanente des noms et des désignations de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Cristal-Rouge devrait être mise en œuvre dans les plus brefs délais. En conséquence, le GAC espère que les discussions en cours impliquant le personnel de l'ICANN et la GNSO résoudront les différences entre les recommandations de politiques de la GNSO et l'avis du GAC en la matière.

3. Réunion avec le comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec les membres du Comité consultatif At-Large et a débattu les points suivants :

- leurs processus respectifs pour répondre à la proposition finale du CCWG-Responsabilité.
- Sauvegardes des nouveaux gTLD : le GAC a exprimé son intérêt pour une révision possible des chaînes problématiques et des PIC par l'ALAC et la GNSO.
- Futures séries de gTLD : le GAC et l'ALAC ont convenu qu'une révision et une analyse appropriées des séries actuelles de gTLD devaient se produire avant que l'élaboration de politiques pour de futures séries ne progresse de manière substantielle.

- Améliorer la coopération GAC - ALAC : la possibilité d'un engagement et de liaisons mutuels au niveau national sera explorée.

III. Questions internes

1. Nouveaux membres

Le GAC accueille le Burundi, Cambodge, Haïti, Palestine, République de Palau, et le Tchad en tant que nouveaux membres et les régulateurs des télécommunications d'Afrique occidentale (WATRA), en tant que nouvel observateur. Le nombre de membres du GAC est désormais 162, et le nombre d'observateurs, 35.

2. Groupes de travail du GAC

Le GAC poursuit son travail sur des thèmes spécifiques par le biais de ses groupes de travail, qui couvrent les domaines suivants :

- la protection des noms géographiques dans les futures séries des nouveaux gTLD.

Le groupe de travail sur les noms géographiques s'est réuni et a abordé la révision d'un plan de travail mis à jour, une nouvelle version de son document « intérêt public », l'accord visant à ouvrir une liste de diffusion pour les membres intéressés des autres organisations de soutien / comités consultatifs, et une analyse des inquiétudes exprimées pendant une série antérieure de commentaires publics.

- la sécurité publique

Le groupe de travail chargé de la sécurité publique (PSWG) continue de se concentrer et de s'engager sur diverses activités liées à la sécurité publique y compris la protection des consommateurs, l'exactitude du DNS et des adresses IP du WHOIS et la diffusion, entre autres, aux groupes de parties prenantes de l'ICANN.

Le PSWG s'est engagé à divers PDP de la GNSO et à des révisions de l'ICANN y compris sur les questions liées à l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, les services d'enregistrement de données de nouvelle génération, le cadre du contrat de registre lié à la sécurité (Spéc. 11), et la révision de la concurrence, du choix et de la confiance des consommateurs dans les nouveaux gTLD.

Le PSWG a tenu un atelier conjointement avec l'organisation de ressources de numéros (NRO) pour entamer des discussions sur l'amélioration de l'exactitude des adresses IP dans le WHOIS.

- les droits de l'homme et les lois internationales

À la suite de l'approbation par l'assemblée plénière du GAC des termes de référence du groupe de travail sur la loi internationale et les droits de l'homme (HIRL WG) du 9 mars 2016, ce groupe de travail développera un plan de travail d'ici la fin avril. Une mise à jour de la recommandation 6 du CCWG-Responsabilité a été apportée par le co-président du CCWG, M. Leon Sanchez. Un échange d'informations a eu lieu avec le groupe de travail intercommunautaire chargé de la responsabilité d'entreprise et sociale de l'ICANN vis-à-vis du respect des droits de l'homme (CCWP HR).

- les régions faiblement desservies

Les îles Cook ont été nommées co-président du groupe de travail des régions faiblement desservies.

- la participation du GAC au Comité de nomination de l'ICANN (NomCom)

Les termes de référence pour le groupe de travail du NomCom ont été accordés par le GAC.

- la révision des principes opérationnels du GAC

La réunion du groupe de travail qui s'occupe des principes opérationnels du GAC est prévue pour le mardi 10 mars.

3. Secrétariat indépendant du GAC

Le GAC a exprimé sa reconnaissance pour le remarquable service et le soutien apporté par son modèle de secrétariat hybride, composé par le personnel de l'ICANN pour le soutien au GAC et le secrétariat indépendant du GAC, l'ACIG. Le soutien amélioré du secrétariat a augmenté et amélioré la capacité du GAC pour donner son avis au Conseil d'administration et pour travailler de manière plus efficace avec d'autres membres de la communauté de l'ICANN.

Le GAC remercie chaleureusement le Brésil, la Norvège et les Pays-Bas pour leur générosité en fournissant des fonds pour soutenir la prestation des services du secrétariat indépendant du GAC, l'ACIG, et a débattu la manière de mieux assurer la viabilité financière du modèle de financement des donateurs. Le Pérou, la Commission européenne et la Suisse ont annoncé qu'ils feront des contributions financières et le GAC en est très reconnaissant. D'autres membres du GAC envisagent également de devenir des donateurs pour s'assurer que la qualité des services de secrétariat indépendant actuellement reçus par le GAC soit maintenue et, le cas échéant, puisse être améliorée.

IV. Transition du rôle de supervision des fonctions IANA du gouvernement des États-Unis et renforcement de la responsabilité de l'ICANN

Le GAC a convenu la réponse suivante à la proposition supplémentaire finale sur les recommandations de la piste de travail 1 du groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN :

« Le GAC exprime son soutien à l'approche multipartite, ascendante de l'ICANN et réaffirme son intérêt à participer à l'étape après-transition dans le but de remplir son rôle et ses responsabilités.

Le GAC souhaite exprimer sa gratitude à l'équipe du CCWG-Responsabilité, ses co-présidents, ses membres et participants pour le travail diligent et productif qui a été réalisé.

Le GAC réaffirme son rôle de comité consultatif auprès du Conseil d'administration de l'ICANN et au sein du modèle multipartite de l'ICANN et continuera d'apporter son avis sur les principales questions qui le préoccupent en ce concernant le gouvernement et les intérêts publics.

Le GAC a analysé la proposition du CCWG et donne son soutien aux recommandations 1 à 10 et 12. Toutefois, il n'est pas parvenu à un consensus à propos de la recommandation 11 et de la disposition relative à « l'exclusion » contenue dans les recommandations 1 et 2.

En ce qui concerne les recommandations 1 et 2, le GAC exprime sa volonté de prendre part au mécanisme de communauté habilitée envisagé en tant que participant-décideur, dans des conditions à déterminer en interne.

Alors que certaines délégations ont exprimé leur soutien à la proposition, d'autres en revanche n'étaient pas en position d'approuver la proposition dans son ensemble.

Malgré ces différences d'opinion, le GAC ne voit aucune objection à la transmission de la proposition au Conseil d'administration de l'ICANN ».

V. Autres discussions du GAC

1. Sauvegardes pour les gTLD : série actuelle

Le GAC a noté la réponse du Conseil à l'avis du GAC récent et en cours sur les sauvegardes des gTLD, y compris une résolution de l'ancien Comité du programme des nouveaux gTLD du 18 octobre 2015, une résolution du Conseil du 3 février 2016 et une lettre du 19 février 2016 adressée au président du GAC.

Le travail ultérieur du GAC se concentrera à veiller à ce que les mesures de protection des gTLD existantes, y compris celles incluses dans l'avis du GAC précédent, soient maintenues et améliorées. Le GAC encourage le travail de la GNSO et de l'ALAC visant à examiner les engagements d'intérêt public (PIC) pour les chaînes correspondant aux secteurs fortement réglementés par le biais d'un groupe dédié, si possible, et travaillera à travers un éventail de processus considérant les futures séries des gTLD pour s'assurer que les considérations de politique publique soient prises en compte.

En ce qui concerne les processus, le GAC signale que le Conseil d'administration reconnaît que le processus convenu pour les consultations « n'a pas été observé officiellement dans cette instance ». Ainsi que le Conseil d'administration, le GAC espère travailler pour améliorer les communications entre le GAC et le Conseil à travers le groupe de travail GAC-Conseil d'administration sur la mise en œuvre des recommandations (BGRI-WG).

2. Révision de la CCT

Les membres du GAC de l'équipe de révision chargée de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur (CCT RT) ont informé le GAC du travail de l'équipe de révision. Le GAC a noté qu'un éventail de questions de politique publique entrent dans le cadre de la révision, y compris l'impact du programme des nouveaux gTLD sur la confiance du consommateur et l'efficacité des mesures de protection dans ce contexte, et les aspects relatifs à la concurrence et au choix du consommateur. Les membres du GAC ont été invités à présenter leurs observations, soit aux membres du GAC appartenant à l'équipe de révision soit à la réunion publique de révision de la CCT lors de la 55e réunion de l'ICANN et ont rappelé la possibilité de faire le suivi du travail en qualité d'observateurs.

3. Candidatures communautaires

Le GAC a noté la réponse du Conseil de l'ICANN à l'avis du communiqué du GAC de Dublin concernant les candidatures communautaires aux nouveaux gTLD et le processus d'évaluation de la priorité communautaire. Le GAC entreprendra la collecte de données et analysera des expériences de la série actuelle des nouveaux gTLD à cet égard et contribuera de manière

appropriée au PDP de la GNSO sur les procédures subséquentes des nouveaux gTLD et la révision de la CCT.

4. Étiquettes à deux caractères au second niveau

Le GAC a discuté avec le personnel de l'ICANN des questions opérationnelles relatives à la mise en œuvre de l'avis du GAC sur les étiquettes à deux caractères au second niveau. Plusieurs suggestions d'amélioration ont été communiquées à l'ICANN.

VI. Avis du GAC au Conseil d'administration²

1. Futures séries des gTLD : questions d'intérêt public

Les membres du GAC ont examiné les aspects de politique publique des travaux en cours dans l'ensemble de la communauté de l'ICANN ayant une incidence sur le cadre stratégique pour les prochaines séries des nouveaux gTLD. Ce travail comprend le PDP sur les procédures subséquentes, la révision de la CCT, la révision du programme de mise en œuvre, les révisions à la stabilité de la racine et du Centre d'échange d'information sur les marques, et l'élaboration d'indicateurs pour évaluer les développements des TLD.

Le GAC rappelle le concept largement partagé par l'ICANN disant que l'élaboration d'un cadre politique pour les futures séries des nouveaux gTLD devrait suivre un ordre logique de la révision du cycle actuel et des questions connexes de façon à informer l'élaboration de politiques à travers des processus communautaires de la GNSO. Le GAC signale avec préoccupation que le calendrier actuel des PDP peut mettre son ordre logique en péril, ce qui pourrait amener potentiellement à un travail d'élaboration de politiques n'ayant pas accès à des données et des analyses plus complètes et à jour.

a. En conséquence, le GAC réitère son avis précédent au Conseil d'administration pour :

s'assurer qu'une évaluation correcte de tous les aspects pertinents du programme des nouveaux gTLD soit bien réalisée, prendre en compte les retours de toutes les parties prenantes, et que ce développement des futures séries soit basé sur les conclusions de cette évaluation.

b. Le GAC recommande au Conseil d'administration de :

- i. donner une priorité particulière à la sensibilisation et à la facilitation en matière de candidatures provenant des régions faiblement desservies.

Ayant pris note de ces inquiétudes, les membres du GAC vont néanmoins faire des efforts pour participer à des processus ouverts tels que les PDP. Le GAC, avec le soutien de son secrétariat

² Pour suivre l'historique et l'évolution des avis rendus par le GAC au Conseil d'administration, visitez le registre en ligne des avis du GAC, disponible sur : <https://gacweb.icann.org/display/GACADV/GAC+Register+of+Advice>

indépendant, fera tout son possible pour apporter sa contribution pour tous les travaux futurs réalisés en lien avec les politiques gTLD à un stade précoce ainsi que lors des étapes ultérieures. Au vu de la charge de travail de la communauté dans son ensemble, le GAC note l'importance de donner le temps suffisant pour une participation appropriée.

2. Questions liées à l'accréditation de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire

Le GAC remercie le groupe de travail consacré à un processus d'élaboration de politiques sur les questions liées aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire et aux problèmes d'accréditation de la GNSO pour ses efforts dans la production de son rapport final qui contient de nombreuses recommandations utiles. Le GAC a présenté des commentaires sur le rapport initial faisant état des enjeux de politique publique qui sont joints à ces présentes à l'annexe A.

Le GAC salue la demande effectuée par le Conseil dans une lettre en date du 19 février 2016, pour soumettre toute question relative à la politique publique soulevée par les recommandations énoncées dans le rapport final.

Conformément aux commentaires du GAC sur le rapport initial et les principes du GAC 2007 concernant les services WHOIS des gTLD, notamment le principe 3 concernant l'assistance aux autorités d'application de la loi dans leurs enquêtes et le principe 6 concernant la contribution à la confiance du consommateur dans l'Internet en aidant les utilisateurs à identifier les personnes ou entités responsables du contenu et des services en ligne, le GAC est d'avis que les recommandations énoncées dans le rapport final soulèvent certaines questions de politique publique concernant la sécurité et la confiance du consommateur.

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration de :

- I. donner le temps suffisant pour que soit pris en compte l'avis possible du GAC sur ces questions importantes de politique publique et demande au Conseil d'administration de se réunir avec le GAC avant d'envisager l'adoption du rapport final du PDP relatif aux problèmes d'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. La 56e réunion de l'ICANN serait l'occasion d'examiner ces questions.

3. Calendrier de travail et gestion de la charge de travail

Le GAC est concerné du fait qu'il y a toujours un grand nombre de programmes de travail simultanés à travers l'ICANN qui ont des répercussions sur l'importante charge de travail tant pour le GAC que pour la communauté mondiale. Par exemple, les révisions existantes sur la première série des nouveaux gTLD et la préparation des séries subséquentes ainsi qu'une grande variété de travaux sur la thématique du WHOIS se sont poursuivies sans un ajustement du calendrier, malgré le travail hautement prioritaire généré par le processus de transition de la supervision de l'IANA.

Le GAC reconnaît le besoin de considérer les différentes priorités de chacune des organisations de soutien et de chacun des comités consultatifs.

a. Le GAC recommande au Conseil d'administration de :

- I. faciliter, lors de la 56e réunion de l'ICANN, un échange entre toutes les organisations de soutien et comités consultatifs concernant la manière dont la participation de la communauté est programmée et gérée par les communautés de SO/AC respectifs, en particulier pour les questions d'intérêt général au sein de la communauté dans son ensemble. Le GAC considère qu'une révision conjointe entre les organisations de soutien et les comités consultatifs permettra au Conseil d'administration de mieux évaluer le niveau de travail que la communauté peut gérer. Cet échange doit inclure la prise en considération de :
 - i. l'équilibre entre les différentes priorités de la communauté ; et
 - ii. la manière dont ce processus peut maximiser la participation de la communauté dans les processus d'élaboration de politiques.

VIII. Prochaine réunion

Le GAC se réunira pendant la 56e réunion de l'ICANN prévue du 27 au 30 juin 2016.

Annexe A : Commentaires du groupe de travail du GAC chargé de la sécurité publique (PSWG) sur le rapport initial relatif au processus d'élaboration de politiques sur les questions liées à l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire³

Après révision du rapport initial sur le processus d'élaboration de politiques relatif aux questions liées à l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, le PSWG apporte les commentaires et les recommandations suivantes :

Distinction entre les utilisateurs commerciaux et non commerciaux :

- de façon à promouvoir la transparence, la sécurité et la confiance du consommateur, le PSWG recommande de ne pas permettre aux sites Web étant activement engagés dans des transactions commerciales, ce qui signifie la perception de sommes d'argent pour un bien ou un service, de cacher leurs identités en utilisant des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire (services P/P).² Cela comprend des noms de domaine utilisés pour des sites Web qui collectent directement des données de paiement, ainsi que des sites qui font la promotion d'une transaction mais qui sont directement liés à d'autres sites qui exécutent cette transaction. Le public a le droit de connaître la véritable identité de ceux avec qui il réalise des transactions. En effet, beaucoup de pays ont des lois spécifiques qui rendent obligatoire une telle transparence lors de transactions commerciales.
- les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ne devraient être permis que pour les domaines qui ne réalisent pas activement des transactions commerciales, tel que précisé en détail ci-dessus. Toute personne ou entité engagée dans des transactions commerciales invite le public à lui faire confiance pour ce concernant des informations sensibles relatives au compte financier. En conséquence, tout intérêt de nature confidentielle doit être équilibré avec le droit du public à connaître la véritable identité de ceux avec qui il réalise des transactions.

Transparence et responsabilité :

- le PSWG soutient la conclusion disant que l'ICANN devrait assurer la transparence en publiant et maintenant une liste disponible au public de tous les fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire accrédités, avec toutes les informations de contact appropriées. Les bureaux d'enregistrement devraient fournir un lien web aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire exécutés par eux-mêmes ou par leurs sociétés affiliées, et les fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire devraient déclarer leur affiliation à un bureau d'enregistrement (le cas échéant) comme une exigence du programme d'accréditation.
- le PSWG appuie la conclusion qu'un point de contact « désigné » plutôt que « dédié » serait suffisant à des fins de signalement d'abus et un point de contact désigné devrait être « capable et autorisé » à enquêter et à traiter des signalements d'abus, conformément à l'article 3.18 du RAA.
- le PSWG reconnaît que les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire devraient

³ Ces commentaires ont été apportés par un groupe de travail interne du GAC et ne représentent pas un point de vue consensuel.

être traités équitablement aux fins du processus d'accréditation.

- le PSWG coïncide avec la conclusion préliminaire du P/P WG disant que les enregistrements de noms de domaine impliquant les fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire devraient être clairement étiquetés comme tels dans le WHOIS.
- le PSWG recommande que les données des consommateurs du service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire soient validées conformément aux exigences de validation du RAA, en vertu des SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME D'EXACTITUDE DU WHOIS du RAA , paragraphe 1 « ... les bureaux d'enregistrement seront obligés de valider les informations fournies par rapport aux informations WHOIS et aux informations de contact du détenteur du compte client correspondant liées au nom enregistré... ».
- le PSWG pense que les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire devraient continuer d'avoir l'obligation de publier les modalités de service pertinentes et de respecter ces modalités (tel que cela est actuellement établi par les spécifications provisoires du RAA 2013).

Définition d'application de la loi

- L'« Autorité d'application de la loi » est définie comme « les autorités d'application de la loi, de protection des consommateurs, quasi gouvernementales ou similaires désignées de temps à autre par le gouvernement national ou territorial du pays dans lequel le fournisseur des services d'anonymisation ou d'enregistrement fiduciaire est constitué ou possède un bureau physique ». Dans la mesure où cette définition pourrait être considérée comme suggérant que les fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ne répondent pas uniquement aux autorités chargées de l'application de la loi dans leur propre juridiction, le PSWG encourage le groupe de travail des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire à prendre en considération la révision de cette définition. Des comportements malveillants impliquant des noms de domaine ont souvent lieu au-delà des frontières et la définition de l'application de la loi doit reconnaître les aspects multi-juridictionnels des activités d'application de la loi et d'investigation de façon à promouvoir la protection du public peu importe où il se situe. Si de telles révisions sont réalisées, le groupe de travail doit prendre en considération l'exigence selon laquelle un service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire consulte les autorités locales d'application de la loi au cas où il recevrait une demande venant d'une autorité étrangère (pour s'assurer que les autorités locales confirment que la demande soit une demande appropriée, provenant d'une autorité étrangère reconnue).

Demandes de confidentialité de l'application de la loi (y compris la protection du consommateur)

- Bien que le rapport initial ne reflétait pas un accord sur la question des fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire devant ou non divulguer les demandes d'application de la loi, le PSWG apprécie que le rapport initial ait reconnu le « besoin de confidentialité en lien avec une enquête LEA en cours ». Section 1.3.2., p. 15. Les demandes de l'agence d'application de la loi et de l'agence de protection du consommateur (collectivement « LEA ») sont directement liées aux enquêtes en cours. Les notifications aux consommateurs, qui peuvent être les criminels ou les violeurs présumés, peuvent non seulement affecter l'efficacité des enquêtes mais aussi la sécurité des individus. En conséquence, le PSWG encourage le groupe de travail des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire à demander aux fournisseurs de ces services d'assurer la confidentialité des demandes tel qu'exigé et/ou permis par les lois locales.
- Les demandes des LEA sont directement liées aux enquêtes sensibles impliquant les violations de la loi. Beaucoup de programmes malveillants et de violations apparemment moins importantes cachaient des liens entre des entreprises criminelles plus malveillantes. Étant donné la diversité de domaines d'enquêtes LEA, ce serait pratiquement impossible de limiter les sujets d'enquêtes potentielles à des catégories sélectionnées aux fins des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Si un fournisseur de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire devait informer d'une demande d'investigation LEA à la cible de la demande, des recours suite à une telle divulgation par le fournisseur des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire seraient décidés par les lois nationales, étatiques, provinciales ou toutes autres lois applicables.
- La confidentialité des demandes individuelles n'altère pas la publication des statistiques des fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire sous la forme de rapports de transparence concernant les demandes reçues d'application de la loi.

Conclusion

Les autorités chargées de la sécurité publique, y compris les agences d'application de la loi et de protection des consommateurs, jouent un rôle essentiel pour répondre aux incidents criminels, à la détresse des victimes, aux préjudices potentiels, et dans le pire des cas, à l'identification de victimes. Dans le cas où les services d'anonymisation sont utilisés pour cacher les acteurs responsables d'activités malveillantes ou des informations utiles, il doit y avoir des mécanismes raisonnables en place pour que les autorités chargées de la sécurité publique démasquent les mauvais acteurs et obtiennent les informations nécessaires. Nous encourageons le groupe de travail des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire à prendre en compte les besoins d'application de la loi afin d'obtenir des informations dissimulées par les services d'anonymisation de façon à continuer à protéger le public de pratiques malveillantes qui impliquent les domaines Internet.